



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-7, L 2121-10, L 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 29 juin 2026 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 27 avril 2026 et du 21 mai 2026
3. Ouverture de postes
4. Tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires à compter de l'année scolaire 2026/2027 et approbation du Règlement Intérieur
5. Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports pour l'année 2026/2027
6. Formation des élus
7. Règlement intérieur pour la formation des élus
8. Attribution des subventions aux associations - Année 2026

Fait à Montry, le 23 Juin 2026
Le Maire,

Yannick MARC

